



E-Note 6/2008

La Chaire Cera en « Entrepreneuriat et Management en Economie Sociale » est le fruit d'un partenariat entre le groupe Cera et le Centre d'Economie Sociale (HEC-Ecole de Gestion de l'Université de Liège). La Chaire Cera poursuit une mission de recherche et d'enseignement. Elle vise à inscrire et à développer, dans le cadre universitaire, le soutien à l'entrepreneuriat et au management en économie sociale. Dans le cadre du Centre d'expertise en Entrepreneuriat de Cera, la Chaire Cera collabore avec le Centre d'Etude Cera de l'Entrepreneuriat Coopératif de HIVA (Université Catholique de Leuven).

Dans cette E-note n°6, **Sybille Mertens** et **Anne Dujardin** (Chaire Cera et Centre d'Economie Sociale) proposent de dresser les contours statistiques des deux ensembles de sociétés que l'on trouve dans le secteur de l'économie sociale belge: les sociétés coopératives agréées par le Conseil National de la Coopération et les sociétés à finalité sociale. En utilisant les données reprises dans les grands fichiers statistiques officiels, elles permettent de situer ces organisations dans le contexte macroéconomique belge.

CONTOURS STATISTIQUES DES SOCIÉTÉS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'économie sociale rassemble des organisations du secteur privé qui ont en commun de poursuivre une finalité de service plutôt que de profit et qui sont gérées de façon démocratique. Certaines de ces organisations peuvent être qualifiées de non-marchandes parce qu'une partie importante de leur activité est principalement financée par des ressources non marchandes comme des aides publiques ou des dons privés. D'autres organisations de l'économie sociale ont une activité résolument marchande. En général, elles sont alors organisées en sociétés.

Les sociétés de l'économie sociale empruntent deux formes institutionnelles. La première forme est celle de société coopérative agréée par le Conseil National de la Coopération (CNC). L'agrément par cet organe vise à garantir que la société coopérative s'inscrit véritablement dans un projet coopératif et respecte les principes fondateurs du mouvement coopératif. Cette disposition est importante dans la mesure où la loi belge a une conception de la société coopérative qui ne se réfère absolument pas à la nature coopérative de l'organisation.

Les sociétés à finalité sociale constituent le deuxième type de sociétés qui appartiennent à l'économie sociale. Depuis 1995, la loi belge prévoit que toute société commerciale peut adopter la qualité "à finalité sociale" pour autant qu'elle ne soit pas vouée à l'enrichissement de ses membres et qu'elle vérifie un certain nombre de dispositions statutaires.

APERÇU STATISTIQUE GÉNÉRAL

Au 31 août 2008, on dénombrait 472 sociétés coopératives agréées. Selon les données de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE), cela représente un peu plus de 1% du nombre total de sociétés ayant adopté une forme coopérative. Ce ratio donne évidemment tout son sens à la procédure d'agrément des coopératives mise en place en Belgique. En effet, même si on sait que de nombreuses coopératives poursuivant un idéal coopératif n'ont pas demandé l'agrément, on peut sans prendre de risques affirmer que la grande majorité des sociétés qui ont la forme juridique coopérative sans être agréées ne cherchent pas à défendre les valeurs de la coopération.

Un tiers des coopératives agréées sont considérées comme des employeurs. Elles rassemblent 6750 travailleurs salariés dont le volume de travail représente la charge de plus de 5600 équivalents temps plein (source : ONSS, 2006). Les coopératives employeurs contribuent au PIB pour plus de 325 millions d'euros (source : Centrale des Bilans, BNB, 2006). Selon le CNC, les coopératives agréées peuvent compter sur l'adhésion de plus de 2.000.000 de membres. Ce chiffre reprend la somme du nombre de membres que compte chaque coopérative agréée. Des doubles comptages sont inévitables car des personnes peuvent être membres de plusieurs coopératives à la fois.

Selon le registre tenu par la BCE, on dénombrait, en janvier 2008, 457 sociétés à finalité sociale (SFS) en situation juridique normale. Près de deux-tiers d'entre elles sont employeurs. L'emploi salarié en SFS peut être estimé pour l'année 2006 à 5400 travailleurs, soit plus de 4600 équivalents temps plein (source : Centrale des Bilans, BNB, 2006). La contribution des SFS au PIB s'élève à 200 millions d'euros (source : Centrale des Bilans, BNB, 2006).

Tableau 1 – Les chiffres clés des sociétés de l'économie sociale, Belgique, 2008

	Sociétés coopératives agréées	Sociétés à finalité sociale
Nombre d'organisations	472	457
Organisations employeurs	161	297
Organisations non employeurs	311	160
Emploi salarié	6750	5406
Nombre de travailleurs	5662	4625
Equivalents temps plein		
Valeur ajoutée	325 millions euros	200 millions euros
Aantal vennoten	> 2 000 000	n.b.

Source : CES-ULg (2008)

FOCUS SUR LES COOPÉRATIVES

Trois grands enseignements peuvent être tirés de l'analyse des données statistiques disponibles sur les sociétés coopératives agréées. Premièrement, on observe de grandes différences régionales. Deuxièmement, les coopératives sont surtout présentes dans trois grands domaines d'activité. Troisièmement, l'emploi et le membership sont concentrés au sein de quelques très grosses coopératives. Par conséquent, la taille moyenne des autres coopératives est relativement petite.

Des profils régionaux différents

Si l'on compare le secteur coopératif dans les trois Régions du pays, on observe déjà des profils très variés. La répartition géographique des coopératives agréées révèle une présence concentrée en Région Wallonne (plus de 65%). Cette région est surtout caractérisée par la présence de très nombreuses sociétés coopératives «agricoles». Celles-ci sont souvent des organisations qui ne recourent pas, ou très peu, à de l'emploi salarié. Sur l'ensemble des coopératives agréées localisées en Wallonie, seules 24% sont des organisations employeurs.

En Région Flamande, les coopératives agréées se répartissent de façon relativement équitable entre l'ensemble des coopératives de services, celui des coopératives de consommation et celui des coopératives agricoles. La plupart des coopératives flamandes sont employeurs (56%). La Région de Bruxelles-Capitale présente encore un profil différent. Sur 38 organisations agréées, on compte 17 employeurs. Les coopératives bruxelloises sont surtout des coopératives de services (79%).

Grafique 1 - Répartition géographique des coopératives agréées par le CNC en Belgique, par province - 2008



Source: Centre d'Economie Sociale - ULg sur base de la liste du Conseil National de la Coopération arrêtée en août 2008

Une forte présence dans trois branches d'activité

Traditionnellement, on considère que le secteur coopératif belge est très concentré dans trois grands champs d'activité : l'agriculture, la distribution pharmaceutique et le secteur financier.

L'agriculture (entendue au sens large) regroupe environ trois cinquièmes de l'ensemble des sociétés coopératives: les criées horticoles, les coopératives laitières ou céréalières, les coopératives d'utilisation du matériel en commun, les fédérations ou regroupements d'agriculteurs. Ces coopératives facilitent l'organisation de l'approvisionnement, des investissements, du stockage et de la distribution et défendent les intérêts des agriculteurs.

Les coopératives sont également, et de longue date, présentes dans la distribution des produits pharmaceutiques. Derrière le recensement d'une grosse vingtaine¹ de sociétés coopératives actives dans le commerce de gros et de détail de produits pharmaceutiques se profile en réalité un acteur très important de ce secteur. En effet, les pharmacies coo-

pératives représentent plus de 10% des officines belges et desservent plus d'un cinquième de la population belge.

Enfin, si la branche des finances et des assurances reste bien un domaine d'activité dans lequel les sociétés coopératives sont présentes, le nombre d'organisations n'a cessé d'y décroître en raison principalement de phénomènes de concentration qui caractérisent depuis plusieurs décennies ce champ de l'activité économique. Cette branche rassemble aujourd'hui une grosse trentaine d'organisations.

Une concentration du sociétariat et de l'emploi

En réalité, le secteur coopératif belge se caractérise par une très forte concentration du membership et de l'emploi. Près de 95% des adhésions de membres ont lieu dans les vingt plus grosses sociétés coopératives. La plupart de celles-ci sont employeurs et elles sont surtout actives dans deux domaines d'activité privilégiés par le mouvement coopératif belge : les services financiers et la distribution de produits pharmaceutiques.

Parmi les grosses coopératives, trois sociétés se détachent assez nettement de l'ensemble. ARCOPAR est la société de financement la plus importante du Groupe ARCO, holding coopératif dont la mission principale consiste à gérer et à défendre les intérêts économiques et financiers de ses coopérateurs, tout en se souciant de questions sociales, éthiques et écologiques. Cera est le principal actionnaire du groupe KBC et poursuit un double objectif, financier et sociétal. Ce groupe coopératif défend les intérêts financiers de ses sociétaires et soutient de très nombreux projets sociétaux en Belgique sous la bannière «s'investir dans le bien-être et la prospérité». L'EPC, autrefois connue pour ses magasins d'alimentation, est aujourd'hui une société coopérative pharmaceutique, spécialisée dans la distribution de médicaments par l'intermédiaire de ses 96 officines.

Les données relatives à l'emploi donnent également une indication de la concentration du secteur. Avec 5662 ETP pour 161 organisations employeurs, le secteur coopératif employeur atteint une taille moyenne de 35 ETP par coopérative. Ce résultat moyen ne doit pas masquer la grande diversité qui prévaut entre les branches mais aussi à l'intérieur de celles-ci. D'une manière générale, on dénombre très peu de coopératives de moyenne ou grande taille. Plus de la moitié des coopératives employeurs recourent à un volume d'emploi inférieur à l'équivalent de cinq postes à temps plein.

Les 20 coopératives les plus importantes en termes d'emploi couvrent d'ailleurs 80% de l'emploi coopératif. Dans le trio de tête, FEBELCO, société coopérative de distribution, occupe la première position. FEBELCO est actuellement le grossiste pharmaceutique le plus important en Belgique. Ensuite, on retrouve les laiteries coopératives Belgomilk-Milcobel qui ont pour mission d'organiser la collecte, l'achat, le traitement et la vente de la production laitière afin d'assurer aux associés fournisseurs de lait la commercialisation de celui-ci à un prix équitable. Enfin, on retrouve dans ce classement l'Economie Populaire (EPC) qui figure en troisième position parmi les coopératives les plus importantes en termes d'ETP.

¹ Parmi lesquelles EPC qui représente près d'une centaine d'officines.

FOCUS SUR LES SOCIÉTÉS À FINALITÉ SOCIALE

L'analyse des données relatives aux SFS apporte également trois enseignements majeurs. Premièrement, la plupart des SFS sont en réalité des sociétés coopératives. Deuxièmement, cette qualité est adoptée par des sociétés qui poursuivent une finalité sociale d'intérêt général, là où des sociétés coopératives agréées semblent encore taillées sur mesure pour défendre l'intérêt de ses membres. Les SFS sont surtout actives dans les services aux personnes. Troisièmement, l'émergence des SFS dans le paysage institutionnel est fort liée au dispositif titres-services et à l'obligation imposée aux entreprises d'insertion wallonnes d'adopter cette qualité pour être reconnues et subsidiées.

Les sociétés à finalité sociale sont principalement des sociétés coopératives

La plupart des SFS, soit plus de 70%, sont en réalité des sociétés coopératives dont la plupart ont adopté la forme de société coopérative à responsabilité limitée (SCRL). Mais, aux côtés des sociétés coopératives, on remarque également un nombre non négligeable de SPRL et de Société Anonyme (SA) ayant adopté le label «à finalité sociale».

Seules une quinzaine de sociétés coopératives à finalité sociale ont demandé à être agréées par le CNC. Contrairement

à ce que l'on aurait pu donc croire a priori, les deux ensembles constitués par les SFS d'une part et par les SC agréées d'autre part ne se recouvrent donc quasiment pas. Cela s'explique probablement par une méconnaissance dans le chef des entrepreneurs sociaux de l'idéal coopératif mais également par le fait que d'aucun considèrent la reconnaissance par le CNC comme inutile, faisant double emploi avec la qualité «à finalité sociale».

Les SFS sont surtout présentes dans les services aux personnes

La plupart des SFS (y compris celles qui ont adopté la forme légale de société coopérative) poursuivent essentiellement une finalité sociale externe (aide aux ménages en difficulté, promotion de l'accès au logement ou à l'emploi pour les personnes exclues, conseils en gestion au secteur associatif, etc.). Près de la moitié des SFS employeurs sont agréées pour des services d'aide ménagère dans le cadre du dispositif des titres-services. Par ailleurs, mais de façon plus marginale, certaines SFS s'engagent dans des activités immobilières (7%), dans la construction (5%), dans du commerce (6 %), dans des activités spécialisées, scientifiques et techniques (5%) ou encore dans l'industrie manufacturière, y compris alimentaire (4%).

S'il n'est pas possible, dans le cadre de cette -note, de décrire en détails les activités exercées par l'ensemble des sociétés qui ont souhaité afficher leur finalité sociale en choisissant le label SFS, on peut à tout le moins épingler les trois plus grosses SFS (en termes d'emploi) : la Coopération Technique Belge (CTB) qui est l'agence belge de coopération au développement, la société «Landelijk Dienstencoöperatief» qui est une importante centrale de services de proximité en Région flamande puis le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles qui est une maison des arts accueillant des événements culturels et artistiques d'envergure internationale.

Les titres-services et l'agrément «entreprise d'insertion»

Le nombre de SFS a fortement augmenté suite à la mise en place du dispositif « titres-services ». Depuis 2001, on comptabilise 363 créations de SFS, soit près de 80% du nombre total de SFS dénombré en janvier 2008. Parmi celles-ci, 132 organisations disposent actuellement de l'agrément « titres-services », soit plus de la moitié des SFS employeurs. A elles seules, elles représentent près de 8% de l'ensemble des prestataires (de tout type) agréés « titres-services » estimés à environ 1700 en avril 2008 (données Sodexo).

Tableau 2 - Forme juridique des sociétés à finalité sociale - 2008

Forme juridique	Nombre
Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)	306
Société coopérative à responsabilité illimitée (SCRI)	21
Société privée à responsabilité limitée (SPRL)	79
Société privée à responsabilité limitée unipersonnelle (SPRLU)	2
Société en commandite simple (SCS)	8
Société en commandite par actions (SCA)	1
Société anonyme (SA)	33
Groupement d'intérêt économique (GIE)	2
Société en nom collectif (SNC)	4
Autre forme à finalité sociale	1
Total	457

Source : CNC et Centre d'Economie Sociale (janvier 2008)

Grafique 2 - Répartition géographique des sociétés à finalité sociale en Belgique, par province - 2008



Source: Centre d'Economie Sociale - ULg sur base de la liste de la Banque Carrefour des Entreprises arrêtée en janvier 2008

Deux-tiers des SFS disposant de l'agrément « titres-services » sont localisées en Région wallonne, contre près de 30% en Région flamande et un peu moins de 5% seulement en Région de Bruxelles-Capitale. L'implantation marquée

en Wallonie de SFS impliquées dans le dispositif « titres-services » s'explique en partie par le fait que les entreprises d'insertion ont l'obligation d'adopter la qualité d'organisation « à finalité sociale » pour obtenir leur agrément en Région

wallonne (Mertens, 2005). Cette condition n'est pas requise pour les entreprises d'insertion (invoegbedrijven) du côté flamand ni du côté bruxellois.

De manière générale, l'emploi total des SFS disposant de l'agrément « titres-services » s'élève en 2006 à plus de 2000 ETP (données comptables de la Centrale des Bilans, disponibles pour une septantaine de SFS agréées « titres-services »). A cette date, cela représente soit près de la moitié (47%) de l'emploi total (en ETP) pour l'ensemble des SFS. La contribution de ces SFS « titres-services » semble donc considérable et mériterait d'être analysée plus en profondeur.

Si l'on répartit les SFS en fonction de la localisation de leur siège social, on se doit de remarquer qu'elles sont concentrées en Région Wallonne (255 SFS, soit 56% de l'ensemble). On en dénombre 138 en région Flamande (soit 30%) et 64 en région de Bruxelles-Capitale (soit 14%). On peut poser l'hypothèse que le relatif succès de la formule en Région Wallonne tient essentiellement à l'obligation rencontrée par les entreprises d'insertion wallonne de se constituer en SFS pour être agréées par la Région.

Sélection bibliographique

DEFOURNY, J., SIMON, M. & ADAM, S. (2002) *Les coopératives en Belgique: un mouvement d'avenir?*, Editions Pire, Brussel, 120p.

D'HULSTERE D., POLLÉNU, J.P. (2008), *La société à finalité sociale en questions et en réponses*, Edipro, Liège, 200p.

DUJARDIN, A. & MERTENS, S. (2008), «Les coopératives agréées en Belgique : une perspective macroéconomique», dans Van Opstal, W., Gijssels, C. & Develtere, P. (eds), *Entrepreneuriat coopératif en Belgique : théories et pratiques*, ACCO, Leuven, pp. 59-74

DUJARDIN, A., MERTENS, S. & VAN OPSTAL, W. (2008), «La société à finalité sociale», dans Van Opstal, W., Gijssels, C. & Develtere, P. (eds), *Entrepreneuriat coopératif en Belgique : théories et pratiques*, ACCO, Leuven, pp. 119-150.

MERTENS, S. (2005), «Une explication théorique à l'existence des coopératives agréées et des sociétés à finalité sociale en Belgique», *Non-marchand. Management, droit et finance*. 2005/2, De Boeck Université, Bruxelles, pp. 13-27.

VAN OPSTAL, W., GIJSELINCKX, C. & DEVELTERE, P. (éds.) (2008), «*Entrepreneuriat Coopératif en Belgique: théories et pratiques*». Acco, Leuven, 181p.



Sybille Mertens est docteur en sciences économiques (ULg, 2002), directrice de recherche au Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège et coordinatrice de la Chaire Cera. Elle enseigne à HEC-Ecole de Gestion de l'Université de Liège un cours d'entrepreneuriat et de management en économie sociale.



Anne Dujardin est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques (ULg, 2005) et d'un DEA en développement, environnement et sociétés (UCL/ULg, 2008). Chargé de recherches au Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège jusqu'en 2008, principalement sur les thèmes du volontariat et du secteur coopératif, elle travaille aujourd'hui au sein de l'ASBL SMart.

CHAIRE Cera en Entrepreneuriat et Management en Economie Sociale

CONTACT

Si vous souhaitez plus d'informations concernant cette e-note, vous pouvez contacter

Chaire Cera «Entrepreneuriat et Management en Economie Sociale»

Centre d'Economie Sociale

HEC-Ecole de Gestion de l'Université de Liège

Sart Tilman B33/boîte 4

4000 Liège

Tel : +32 4 366 27 51

Fax : +32 4 366 28 51

smertens@ulg.ac.be

www.ces.ulg.ac.be

Sur ce site, vous pouvez télécharger la version électronique de cette e-note ainsi que sa version néerlandaise. La traduction de cette e-note a été assurée par Wim Van Opstal du Centre Cera de l'Entrepreneuriat Coopératif (HIVA-K.U.Leuven), avec la collaboration rédactionnelle de Eva Deraedt et Caroline Gijssels (HIVA-KULeuven).

Cera STEUNPUNT COOPERATIEF ONDERNEMEN

CONTACT

Le Centre d'Etude Cera de l'Entrepreneuriat Coopératif (Cera Steunpunt Coöperatief Ondernemen) est un centre d'étude au sein de HIVA (Université Catholique de Leuven) et est financé par Cera. Ce Centre d'Etude travaille en collaboration avec la Chaire Cera du Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège. Le Centre d'Etude s'est fixé comme objectif de soutenir le développement des entreprises coopératives en Belgique par le biais de la recherche scientifique. En collaboration avec la Chaire Cera en Management et Entrepreneuriat en Economie Sociale, le Centre d'Etude publie, deux fois par an, une e-note. Les e-notes fournissent des informations scientifiques sur le secteur de l'entrepreneuriat coopératif en Belgique et ailleurs dans le monde.

Si vous souhaitez plus d'informations concernant la recherche sur les coopératives en Belgique ou sur les e-notes, vous pouvez contacter

Cera Steunpunt Coöperatief Ondernemen

Hoger Instituut voor de Arbeid

K.U.Leuven

Parkstraat 47

3000 Leuven

Tel: + 32 16 32 33 28

Fax: + 32 16 32 33 44

caroline.gijssels@hiva.kuleuven.be



Vous trouverez sur le site www.cooperatiefondernemen.be plus d'informations concernant le Centre d'Etude. Vous y trouverez également la version néerlandaise de cette e-note, traduite par Wim Van Opstal du Centre d'Etude Cera de l'Entrepreneuriat Coopératif (HIVA-K.U.Leuven) avec la collaboration rédactionnelle de Eva Deraedt et Caroline Gijssels.